

Rapport P-350 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-350 du 10 novembre 2015 intitulée: «Pour la pérennisation de la présentation publique de la maquette de la ville de Genève».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal
lors de la séance du 24 mai 2016)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-350 au Conseil administratif, avec la recommandation d'exposer la maquette tous les cinq ans.